

Loire

ECOSYSTEMES / Tant avec les randonneurs que les agriculteurs, la fédération départementale des chasseurs (plus de 10 000 pratiquants dans la Loire) a joué l'apaisement et le respect mutuel lors de son assemblée générale à Montbrison samedi 20 avril.

Chasseurs : ces acteurs du territoire



Ici aux côtés de Raymond Vial, le président Aubret a pesté contre le coût élevé des dégâts de gibier : « les chasseurs payent 60 millions d'euros ».

La chasse partage avec l'agriculture d'être la victime d'un bashing permanent d'une frange de la société. Leur besoin de communiquer est d'autant plus impérieux. Ce fut le sujet de la première table ronde, au cours de laquelle le président Gérard Aubret signait une convention de partenariat avec Robert Lotissier, son homologue du comité départemental de randonnée pédestre. « On souhaite construire des relations solides et durables, dans un respect mutuel », commentait ce dernier, soucieux d'entretenir le bien vivre ensemble.

Pour Bruno Gravelais, responsable de la commission communication, « trop longtemps le discours a été : vivons heureux, vivons caché. Non ! Il faut communiquer, expliquer, parler biodiversité, bonnes pratiques », insiste-t-il. Et de citer des opérations telles que « Loire propre » ou « Un dimanche à la chasse » qui permettent ce rapprochement avec le reste de la population. La communication, c'est encore la valorisation des sites comme la Gravière aux oiseaux ou la réserve de Biterne mais aussi la valorisation de la carpe des étangs ligériens.

Pour autant, les dirigeants ont conscience des efforts à accomplir pour répondre aux attentes sociétales. « La chasse à courre et la vénerie sous terre ont fait l'objet d'un toilettage indispensable », signale Gérard Aubret.

Aujourd'hui, la Fédération est devenue un acteur incontournable dans l'aménagement du territoire, bien au-delà de sa vocation originelle de gestion du gibier. Plusieurs élus sont venus témoigner de leur partenariat, à l'instar de Gilles Thizy, maire de Marcenod où le paysage bocager reprend vie grâce à la plantation des haies ou encore Alain Berthéas, président de Loire-Foréz, signalant la réhabilitation des mares. « Vous êtes en train de faire changer l'image de la chasse », observe Daniel Fréchet, vice-président de Roannais Agglomération.

Un schéma cynégétique attendu

Après de longs mois de débats, le schéma départemental de gestion cynégétique sera soumis prochainement à la signature du Préfet. Sa préparation a soulevé plusieurs points de divergence avec l'agriculture, à commencer par le chamois que les chasseurs souhaitaient réimplanter dans le Pilat. Cette option a été retirée à la demande de la pro-

fession. Raymond Vial, le président de la Chambre d'agriculture s'est justifié. « Le chamois est présent en Ardèche, il arrivera à un moment ou l'autre dans la Loire. Mais le réimplanter, non ! »

Sur le cerf, qui lui a déjà fait son retour, profession agricole et chasseurs déplorent que le sous-préfet s'oppose à un prélèvement pour l'instant. Une situation qui fait planer la menace sur les nouvelles plantations forestières.

Plus globalement, le représentant des agriculteurs a souhaité relativiser les conflits, qui ne concernent « que quelques endroits, souvent des problèmes de personnes », note-t-il. « Au final, nous avons trouvé un terrain d'entente avec les autres syndicats et nous avons fait voter les propositions agricoles à l'unanimité en novembre dernier. » Pour autant, il ne sous-estime pas les conséquences du gros gibier. « Le prix du lait, donc notre rémunération, dépend des butyriques dont un taux élevé entraîne des pénalités »,

signale-t-il, référence aux dégâts des sangliers dans les prairies.

L'agrainage, pomme de discorde

Sans surprise, l'agrainage fut l'un des points d'achoppement principaux. Le jeune administrateur, Antoine Bethenod, dans sa présentation du rapport d'activités, regrettait que certains l'assimilent à du nourrissage. Gérard Aubret renchérrissait en expliquant que les dégâts de gibier étaient moins importants sur les zones agrainées.

« Désormais, le petit gibier et gibier d'eau ne pourront plus être agrainés que par des céréales à paille » déroule la directrice, Sandrine Gueneau. Pour les sangliers, les conditions d'autorisation vont dépendre d'un accord local, soumis au vote d'une commission paritaire agriculteurs-chasseurs. Si l'accord est obtenu, il doit préciser les modalités. Si aucun accord n'est obtenu, l'agrainage sera réalisé dans les conditions suivantes : uniquement à la volée ou à la traînée, les points d'agrainage seront situés à plus de 300 mètres à l'exception des zones de plaines où cette distance sera réduite à 200 mètres.

Raymond Vial confirme sa préférence pour « des décisions prises localement et pas imposées au niveau départemental ». Et de poursuivre, constructif : « on ne veut pas que les points de crispations s'étendent, nous avons besoin des chasseurs ».

Le président Aubret concluait, positif : « la chasse demeure le meilleur outil pour maintenir une biodiversité riche. Nous sommes les premiers écologistes de France ». ■

David Bessenay

RÉFORME / Le président Aubret a décliné les points essentiels de la réforme nationale.

La chasse du 21^{ème} siècle

« L'année 2018 a été historique pour la chasse en France », lance Gérard Aubret, aussi vice-président national. « Si nos détracteurs sont toujours présents, nous sommes enfin reconnus comme des interlocuteurs sur des sujets liés à l'écologie et à la biodiversité ». Mesure phare de la réforme, la mise en place du permis national à 200 euros, « un excellent compromis » était une attente forte pour démocratiser la pratique, mais aussi pour que l'offre soit en adéquation avec les attentes. « La chasse plurielle ultramobile sera la pratique majoritaire des futures générations », annonce Gérard Aubret. Il s'est également félicité de la mise en place d'une gestion adaptative des espèces qui doit permettre « de briser les dogmes idéologiques et faire éclore une vraie écologie de terrain ».

« Pas des vaches à lait ! »

Le président est revenu sur la question des dégâts de gibiers et de leur remboursement, « un élément majeur de l'avenir économique de nos fédérations ». Il s'est montré ferme, refusant que les chasseurs soient les vaches à lait. « Il y a aujourd'hui 30 % de nos territoires qui sont non-chassés. Nous voulons que l'État, les communes et tous les nouveaux objecteurs de conscience cynégétiques reçoivent le même traitement de faveur que le nôtre. Tout le monde doit payer. » Gérard Aubret se fait menaçant au sujet de la pression exercée par les sylviculteurs. « Si nous devons payer ne serait-ce que le moindre bourgeon, alors nous déciderons de ne plus rien payer du tout ».

Reste aux élus de la Nation à valider cette réforme. A ce sujet, il a regretté la déconstruction auquel s'est livré le Sénat en insérant une multitude de sous-amendements. Preuve que les chasseurs n'ont pas le monopole du lobbying. ■



Henri Robin, président de l'Aropa, n'a pas manqué de rappeler que l'association n'est pas une simple amicale de retraités. Son objet est la défense des retraites.

AROPA / Les adhérents de l'Association des retraités des organisations professionnelles agricoles (Aropa) de la Loire étaient réunis en assemblée générale le 16 avril. Outre les activités conviviales programmées chaque année, c'est bien la défense des retraites qui est le principal sujet de travail..

Défense des retraites, mais aussi convivialité

Entre journées conviviales, journées dédiées à la prévention et autres journées thématiques, les adhérents à l'Aropa se voient proposer tout au long de l'année de nombreuses activités. Elles ont été rappelées en début de l'assemblée générale, mardi 16 avril à Savigneux : découverte du Puy de Dôme, du Vercors, rallye surprise pour les résidents de la Marpa de Saint-Martin-la-Sauveté, sortie champignons, dépistage des troubles de l'audition, initiation et perfectionnement aux gestes de premiers secours... Et vu les rendez-vous qui ont été annoncés pour l'année 2019, les retraités des OPA de la Loire ne devraient pas s'ennuyer. Outre les journées conviviales, ils vont pouvoir s'informer sur des thèmes comme la succession et la transmission du patrimoine, les énergies dans les habitations, les droits des consommateurs. Les journées dédiées aux gestes de premiers secours seront reconduites.

« L'association est dynamique et bien vivante, commentait son président, Henri Robin. Mais il ne faut pas nous endormir sur nos lauriers. » La progression du nombre d'adhérents montre l'attrait et l'intérêt pour l'association, qui compte actuellement 243 adhérents. Ce nombre a doublé depuis 2007. Ces adhérents travaillaient, pour 24% d'entre eux à Eurea, 20% au Crédit agricole, 15% à la MSA, 10% à la Chambre d'agriculture, 8% à Coopel, 8% à Sodiaal, 5% à Groupama, 3% à Sicarev et 7% dans d'autres structures.

« Notre association n'est pas une simple amicale des retraités, poursuivait le président. Son objet est la défense des retraites sous toutes leurs formes. » Il faisait ensuite allusion au mouvement des Gilets jaunes, qui « a eu le mérite de souligner, au départ, les inégalités, dont notamment les retraites. J'espère que les annonces auront un effet bénéfique et permettront une sortie de crise. »

Demande d'équité

Henri Robin dressait trois revendications principales de l'Aropa Loire : le revenu « Nous demandons une équité de traitement avec les actifs : CSG, déduction de la complémentaire santé » ; la reconnaissance « de ce que nous avons apporté à la société » ; le respect. Jean-Pierre Massou, vice-président de la FNAROPA,

confirmait que la structure nationale est sur la même longueur d'ondes en matière de demandes d'équité. La FNAROPA demande la suppression de la cotisation maladie de 1%, la défiscalisation des cotisations de complémentaire santé puisqu'une partie de celles des salariés est prise en charge par leur entreprise, le retour de l'indexation des retraites de base sur l'inflation. Ainsi, elle a adressé des courriers de protestation aux parlementaires et a apporté sa contribution aux consultations citoyennes pour la réforme des retraites et pour la loi sur le grand âge et l'autonomie. Elle a suivi et suit des dossiers comme le prélèvement à la source, l'exonération de la hausse de 1,7% de la CSG selon le revenu fiscal de référence, la revalorisation des pensions qui n'est pas à la hauteur du taux d'inflation. Selon Jean-Pierre Massou, depuis 10 ans, la baisse du pouvoir d'achat des retraités est de l'ordre d'un point par an.

Le vice-président de la FNAROPA a réaffirmé que l'association soutient les projets de réforme de la retraite universelle, la loi sur le grand âge et l'autonomie, la mise en place du 100% santé, « mais nous restons vigilants sur le contenu, et surtout sur les décrets d'application ». Les mesures visant à réduire la dette publique constituent un sujet d'inquiétude pour la FNAROPA, qui dénonce les méthodes employées.

Partenariats

Henri Robin annonçait que les partenariats entre l'Aropa et certaines structures (MSA, Groupama) allaient se poursuivre. « Des discussions sont en cours, car des partenariats pourraient être améliorés. » De rappeler que « faire baisser les charges » grâce à ces partenariats (complémentaire santé par exemple), « c'est gagner du pouvoir d'achat ».

Ainsi, pour mettre en évidence le partenariat entre l'Aropa et Groupama, des représentants de l'assureur-préventeur ont présenté les réductions dont bénéficient les adhérents sur l'assurance, sur la mutuelle et sur la téléassistance Noé. Les solutions relatives à cette dernière ont fait l'objet d'un focus : bracelet qui détecte les chutes, tablette multifonction, montre connectée avec géolocalisation. ■

Lucie Grolleau Frécon